

Procès Verbal de l'assemblée générale extraordinaire portant sur l'élection d'un nouveau conseil d'administration

Le 28/04/2023 à 19 heures 30, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale pour décider ce qui suit :

- Election d'un nouveau conseil d'administration

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé sur la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'ordre du jour :

- Election d'un nouveau conseil d'administration

1. Présentation

Le président du club présente les raisons de cet AGE si tôt dans la saison. En effet, le fait de réaliser cette AGE permet à la nouvelle équipe d'appréhender la future saison sur de bonnes bases et sur leur décision. Les calendriers de la prochaine saison (tournois ; créneaux ; diverses manifestations de la mairie).

Le président précise que l'équipe en fin de mandat restera disponible pour réaliser la passation de consignes et en cas de questions.

Il est constaté que les membres présents représentés constituent 33.53% soit 58 votants en comptant les pouvoirs (le quorum est à 25%).

2. Liste des candidats

Le président annonce que les candidats peuvent se manifester et précise que 2 candidats absents ont manifesté leur intention d'être candidats, intention reçue par mail ou par lettre sur papier libre.

Les candidats sont :

- M.AUBAILLY Olivier (candidature reçue par mail)
- Mme PENIN Sandrine (candidature reçue sur papier libre)
- M. BOUTE Vincent
- Mlle BOUTE Maïwen
- M. PETITGENET Noël

- M. MERCIER Thomas
- Mme L'HUILLIER Sophie
- Mme BERTRAND Marine
- M. BARRIER Thierry
- Mme DELEGLISE Stéphanie
- M. CUSANT Kévin
- M. FAVELLET Grégory
- Mme GARCIA Carole
- Mme LAZZARO Johanna
- M. GALLOZZIO Lilian
- Mlle BERRUTO Léa

Le président annonce que nous avons 16 candidats pour un total de 15 places au conseil d'administration.

Pour rappel, afin d'être élu au premier tour, il faut la majorité des voix, pour prétendre à être élu au second tour, il faut au minimum 10% des voix ce qui correspond à 6 voix.

Nous avons 58 votants (présentiels+ pouvoirs), donc la majorité est à 29 voix. Le minimum de voix pour être élu est de 6 voix ($58 \times 10\% = 5.8$ soit 6)

3. Délibérations

Le président demande à 2 personnes de dépouiller les votes et à 2 personnes de noter les résultats.

Les 2 personnes nommées « dépouilleurs » sont Mme BASQUE Océane et M. FAVELLET Grégory.

Les 2 personnes nommées « greffiers » sont Mme DELORME Alexandra et Mme GARCIA Carole.

Le président annonce que le vote se réalise à bulletin secret.

Dépouillement :

Résultat par candidat :

AUBAILLY Olivier	08 voix
PENIN Sandrine	38 voix
BOUTE Vincent	43 voix
BOUTE Maïwen	36 voix
PETITGENET Noël	46 voix
MERCIER Thomas	45 voix
L'HUILLIER Sophie	42 voix
BERTRAND Marine	52 voix
BARRIER Thierry	52 voix
DELEGLISE Stéphanie	36 voix
CUSANT Kévin	51 voix
FAVELLET Grégory	52 voix
GARCIA Carole	47 voix
LAZZARO Johanna	40 voix
GALLOZZIO Lilian	48 voix
BERRUTO Léa	36 voix
DELORME Alexandra	3 voix

Suite au vote, les membres du conseil d'administration élus sont :

- PENIN Sandrine
- BOUTE Vincent
- BOUTE Maïwen
- PETITGENET Noël
- MERCIER Thomas
- L'HUILLIER Sophie
- BERTRAND Marine
- BARRIER Thierry
- DELEGLISE Stéphanie
- CUSANT Kévin
- FAVELLET Grégory
- GARCIA Carole
- LAZZARO Johanna
- GALLOZZIO Lilian
- BERRUTO Léa

Suite au vote, le conseil d'administration est élu au premier tour.

Le rassemblement du CA s'effectue afin de voter pour l'élection du bureau.

Les nouveaux membres du bureau sont :

- M.PETITGENET Noël -> Président
- M. CUSANT Kévin -> Vice-Président
- Mme DELEGLISE Stéphanie -> Trésorière
- M. BARRIER Thierry -> Vice-trésorier
- Mme BERTRAND Marine -> Secrétaire
- M. MERCIER Thomas -> Vice-secrétaire

Ce procès-verbal est certifié conforme.

Fait à Ambérieu en Bugey, le 28 avril 2023.

Le président FDVA01

M.PETITGENET

La Trésorière

Mme DELEGLISE

Le secrétaire

Mme BERTRAND

Ancien
Trésorier